

## **Colloque sur le racisme anti-Noir en Suisse, dans le cadre de la Décennie Internationale de personnes d'ascendance africaine. Neuchâtel, 3 mai 2018**

### **KEY NOTE SPEECH Par Celeste Ugochukwu**

**Membre, Commission fédérale contre le racisme; Président, Conseil de la diaspora Africaine de Suisse.**

Mesdames, Messieurs

On a beau entendu parler de la décennie internationale du peuple d'ascendance africaine. De quoi s'agit-il ?

Il y a environ 200 millions de personnes d'ascendance africaine vivant dans les Amériques (Amérique du Nord, du Sud ainsi que dans les Caraïbes : diaspora historique). Des millions d'autres vivent en Europe et dans d'autres parties du monde, en dehors du continent africain (diaspora contemporaine). En tant que descendants des victimes de la traite négrière transatlantique ou en tant que migrants plus récents dont j'en compte un, ils comptent souvent parmi les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. La promotion et la protection des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine ont été une priorité pour l'ONU.

En 2001, la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban, en Afrique du Sud, a reconnu que la traite des esclaves et l'esclavage étaient des « crimes contre l'humanité » et que les personnes d'ascendance africaine étaient toujours victimes de ses conséquences. La Conférence a adopté une Déclaration et un Programme d'action proposant des mesures concrètes pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dix ans plus tard, en 2011, lors de la Conférence de Durban III, une évaluation à mi-parcours réalisée en avril 2009 a révélé la nécessité de relancer cet élan et de mobiliser les États membres pour traduire leur engagement en actions concrètes.

Dans un effort pour relancer l'élan généré par la Conférence de Durban, 2011 a été proclamée Année internationale des personnes d'ascendance africaine. À la fin de cette Année internationale, il a été reconnu que malgré le grand nombre d'actions entreprises par certains États membres, organisations internationales et société civile, le travail considérable nécessaire pour répondre aux attentes

de progrès significatifs dans les droits des personnes d'ascendance africaine n'a pas pu être atteint en une seule année. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies a reconnu la nécessité d'une Décennie pour donner aux États Membres suffisamment de temps pour honorer leurs engagements. En dépit des progrès réalisés, le racisme et la discrimination raciale, tant directs qu'indirects, de facto et de droit, continuent à se manifester dans les inégalités et les désavantages, comme chez nous ici en Suisse.

Souhaitant renforcer les efforts et les engagements pris à la Conférence de Durban, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 68/237, a proclamé en décembre 2014 la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024). En tenant compte du poids de l'histoire, de ses conséquences et des réalités actuelles, la Décennie est centrée sur les thèmes de "**Reconnaissance, Justice et Développement**".

La Décennie vise à mettre en place un cadre et une plate-forme opérationnelle qui encouragent les États membres à mettre en place des politiques qui réduisent l'injustice sociale héritée de l'histoire dont souffrent encore les personnes d'ascendance africaine; lutter contre le racisme, les préjugés raciaux et la discrimination raciale par l'éducation; et de promouvoir leurs contributions au progrès de l'humanité et à la construction des sociétés modernes. Il vise à renforcer, aux niveaux local, national, régional et international, les actions et les mesures visant à assurer la pleine jouissance des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des personnes d'ascendance africaine, ainsi qu'à garantir leur participation pleine et entièrement égale dans la société.

Avant cette déclaration, l'Union Africaine avait déclaré en 2006, la diaspora africaine comme 6<sup>ème</sup> région d'Afrique. La même année, le Brésil en collaboration avec l'Union Africaine a organisé la première conférence internationale des cultures et monde d'académie du peuple d'ascendance africaine au Brésil. Notons que le Brésil est le deuxième pays le plus peuplé des Noirs au monde ; suivi par l'Ethiopie, puis les USA en quatrième rangs. Le Nigeria avec une population d'environ 190 millions d'habitants reste le pays le plus peuplé des Noirs au monde.

Qu'en est-il chez nous en Suisse? Lorsque la traite des esclaves a été déclarée crime contre l'humanité à l'automne 2001 à l'occasion de la Conférence des

Nations Unies contre le racisme, la Suisse était l'un des 163 pays signataires et les officiels ont souligné qu'aux XVIIIe et XIXe siècles, le pays n'avait rien à voir avec l'esclavage, Commerce d'esclaves et colonialisme. Cependant, les trois historiens Thomas David, Bouda Etemad et Janick Marina Schaufelbuehl dans leur ouvrage «**La Suisse et l'esclavage des Noirs » Schwarze Geschäfte**) publié en 2005 arrivent à des conclusions différentes: Sur la base de sources nouvellement développées, ils fournissent pour la première fois une étude complète sur cette question.

Il est souligné que les entreprises et hommes d'affaires suisses, surtout les Bâlois et les Neuchâtelois s'y impliquent parce qu'ils approvisionnent en indiennes les navires qui partent des ports français vers l'Afrique de l'ouest où ils échangent les produits contre des hommes, des femmes qui sont expédiés vers les Antilles ou les plantations d'Amérique ou du Brésil. En outre, les investisseurs suisses ont participé à près d'une centaine d'expéditions de navires, qui ont également effectué de tels transports. Les Suisses détenaient des actions dans les entreprises qui ont apporté entre **172 000 et 200 000** esclaves Africains dans les Caraïbes, soit environ **25%** de nombres des esclaves africains transportés envers les Amériques.

Parmi les Suisses hommes d'affaires qui ont participé de manière active dans ce commerce Transatlantique sont **David de Pury** dont la statue se pose encore malheureusement sur une place publique à Neuchâtel, il avait des sociétés au Brésil, liées en partie à la traite des Noirs d'au moins 42'000 déportés ; le palais DuPeyrou, du nom de **Pierre-Alexandre DuPeyrou** qui exploitait des esclaves au Surinam. La maison **Burckhardt** de Bâle, n'hésite pas à envoyer son fils à Nantes -il francise son nom et devient Bourcard - pour mieux surveiller «ses» navires et ses affaires. Un des hommes d'affaires suisses, **Guisan**, a même rédigé des recommandations instruisant comment choisir les meilleurs futurs esclaves. ; certains Suisses s'établissent même en Caroline du sud comme propriétaires de plantations. Il y aussi Petitpierre de Neuchâtel.

Des esclaves noirs ont également été trouvés dans des plantations suisses. Au milieu du 19ème siècle, lorsque l'esclavage était interdit dans la plupart des colonies, des centaines d'esclaves travaillaient pour les propriétaires terriens suisses au Brésil. Le Conseil fédéral suisse a estimé que l'exilé suisse avait le droit de faire travailler des esclaves Noirs dans leurs plantations. Enfin, des

mercenaires et des officiers suisses ont contribué à la répression des révoltes d'esclaves dans les Caraïbes particulièrement au Surinam où 200 soldats suisses ont combattu contre la rébellion des Noirs ( **Freedom fighters**) au soutien de la Hollande. Sur ces 200 soldats, seuls 8 d'entre eux ont survécu! Don't joke with Black Panthers please!

Les organisations anti-esclavage suisses, dont certains cercles conservateurs et protestants se sont impliqués, n'étaient pas d'ailleurs dirigées contre le commerce transatlantique, mais contre la traite arabe, qui existait en Afrique et entravait certains projets de colonisation.

Actuellement, ils vivent environ 120'000 personnes d'ascendance africaine en Suisse qui continuent à subir toutes sortes de discriminations raciales, du racisme au travail, dans la recherche du logement, à l'école, racisme structurel et institutionnel. Le profilage racial et des contrôles à faciès appartiennent au quotidien du Noir en Suisse.

Je tiens à préciser que ce colloque n'est pas un lieu pour déterminer les innocents et pointer les doigts aux méchants ; il s'agit simplement d'un lieu de réflexion, de jeter un regard critique et sincère sur notre système et porter des amendements nécessaires.

Pour terminer, j'aimerais vous laisser cette petite anecdote. Une fois j'ai posé la question à un procureur à Berne, pourquoi la police contrôle trop les commerces et les milieux africains, il m'a répondu que la police se déplace là où ils trouvent toujours quelques choses. Je lui ai fait savoir qu'au contraire la police trouve quelque chose là-bas où ils partent toujours ! Pourquoi ne pas faire les mêmes contrôles dans les établissements de Migros, COOP, Mc Donald etc. Les résultats parleront d'eux-mêmes. A vous donc de juger de la bonne réponse à la fin de cette journée.

Je vous remercie de votre attention

cugochukwu@yahoo.com